



**COMMUNE DE CHAVANNES-DE-BOGIS**  
*Municipalité*

**AU CONSEIL COMMUNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS**

**PRÉAVIS N°07/2026**

**Crédit de CHF 481'150.00 TTC  
pour le remplacement d'un véhicule  
d'extinction du SDIS Terre Sainte**

Responsable du dossier :

Stéphane Borella, Municipal

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **A. Préambule**

Le SDIS Terre Sainte intervient en moyenne une centaine de fois par an et assume un rôle essentiel pour la sécurité des habitants de Terre Sainte. Afin de continuer à remplir les tâches qui lui sont confiées, l'Etat-Major souhaite remplacer le véhicule Pyro 72 vieillissant et inadapté aux missions actuelles.

Dans le dispositif de secours du SDIS Terre Sainte, le véhicule Pyro 72 est fréquemment utilisé et remplit plusieurs missions. Parmi celles-ci : extinctions de feux de végétation, pollutions aux hydrocarbures et chutes d'arbres ou de matériaux.

## **B. Objet du préavis**

Ce préavis a pour but l'acquisition d'un nouveau véhicule d'extinction pour le SDIS Terre Sainte, en remplacement du véhicule actuel (Pyro 72).

### **1. Arguments en faveur du préavis**

Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), les huit communes de Terre Sainte cumulent une surface boisée de 467 ha environ. En dehors des forêts, une grande quantité de haies et d'arbres est également présente sur tout le territoire. Malheureusement, les sécheresses et les canicules sont de plus en plus fréquentes et intenses en Suisse du fait du changement climatique. Dans ces conditions, un départ de feu se propage très rapidement et peut potentiellement avoir des conséquences tragiques pour les humains, la faune, la flore ou les biens immobiliers.

Le véhicule actuel dédié aux feux de végétation, de marque Chevrolet, accuse le poids de ses 29 ans. Il donne des signes évidents de fatigue, notamment en ce qui concerne le freinage. Entré en fonction en 1997 auprès du corps des sapeurs-pompiers de Founex, ce véhicule avait été importé directement du Canada. En raison de son ancienneté et de sa provenance, il est de plus en plus difficile d'obtenir des pièces de rechange pour maintenir le véhicule en état opérationnel.

Dans ce contexte, disposer durant les prochaines décennies d'un véhicule poids lourd de type tonne-pompe doté d'une transmission 4x4 sera un atout : il permettra de lutter efficacement contre les feux de végétation (forêts, champs, clairières, haies, arbres) aussi en dehors des routes goudronnées.

### **2. Procédure d'acquisition et choix du véhicule**

Un appel d'offre public étant obligatoire pour un investissement de plus de CHF 150'000 dans le canton de Vaud, l'Etat-Major a mandaté en automne 2025 l'entreprise spécialisée Hymexia Sàrl à Chatel-St-Denis pour mener cette procédure complexe. Cette société a ensuite publié le 2 décembre au 9 janvier 2026 un appel d'offre sur la plateforme officielle des marchés publics SIMAP. Le délai de réponse étant fixé au 20 janvier 2026, l'ouverture des offres a eu lieu à Founex le 23 janvier. Au terme du processus d'évaluation des offres, c'est celle de l'entreprise Rosenbauer qui a été retenue.

Aucun recours n'ayant été formulé, la commission du feu, composée par les 8 municipaux de Terre Sainte en charge de la protection incendie, a préavisé à l'unanimité en faveur de l'acquisition de ce véhicule lors de sa séance du 22 avril 2026.

## **2.1 Description du nouveau véhicule**

Le nouveau véhicule de marque Rosenbauer est un poids lourd deux essieux de type tonne-pompe. Grâce à son moteur diesel de 320 CV et sa traction 4x4, il sera en mesure de transporter 6 pompiers. Il sera doté d'un réservoir de 2'000 litres d'eau ainsi que de tout l'équipement nécessaire pour mener à bien les missions qui lui seront confiées. A noter que ce tonne-pompe tout-terrain permettra, entre autres, d'éteindre des feux de végétation tout en roulant, ce qui augmentera sensiblement son rayon d'action et sa rapidité d'intervention, remplissant ainsi les mêmes tâches que le véhicule qu'il remplace, et qu'aucun autre camion de la caserne ne peut effectuer cette fonction actuellement.

## **2.2 Transformation du véhicule**

Le nouveau véhicule étant spécifiquement conçu pour les sapeurs-pompiers et ce type de missions, il ne sera pas nécessaire de le transformer car il sera livré entièrement équipé et sérigraphié aux couleurs du SDIS Terre Sainte.

## **2.3 Coût d'acquisition du véhicule (TVA incl.)**

Prix du véhicule selon appel d'offre	439'000.00
Divers et imprévus (5%)	21'950.00
Honoraires pour la procédure de marché public	20'183.55
<b>Total TTC (arrondi)</b>	<b>CHF 481'150.00</b>

## **2.4 Charges d'entretien**

Le véhicule étant garanti par le constructeur, les charges seront très faibles durant les 4 premières années. Par la suite, les charges d'entretien seront assumées par le budget ordinaire du SDIS Terre Sainte, comme tous les autres véhicules.

## **3. Financement et incidences financières**

Au moment de la clôture des comptes 2025, le fonds de renouvellement des véhicules se montait à CHF 454'592.31. En tenant compte de l'acquisition du véhicule d'officier (voir préavis 11/2025 pour un montant de CHF 77'282.00), le SDIS Terre Sainte disposera d'un montant de CHF 377'310.31 pour financer l'acquisition du nouveau camion tonne-pompe. Ce fonds sera entièrement dévolu à cette acquisition et sera épuisé avant l'introduction de la nouvelle norme comptable MCH2 qui ne prévoit plus ce type de fonds à l'avenir.

Le solde à payer, soit **CHF 103'839.69**, sera financé par un emprunt contracté par la commune boursière de Coppet ou par un éventuel excédent aux comptes 2026. La charge financière de cet emprunt sera assumée par le budget de fonctionnement du SDIS Terre Sainte.

### **3.1 Amortissement**

Le véhicule sera amorti sur une durée de 10 ans à partir de la première année d'utilisation. En raison des délais particulièrement longs de fabrication, le véhicule devrait être livré en 2027.

### 3.2 Impact financier pour les communes

Au vu du montant à financer et de la durée d'amortissement de l'emprunt, l'impact financier pour les communes sera le suivant :

Amortissement comptable de l'investissement sur 10 ans (calcul =  $481'150/10$ ) : **CHF 48'115.00**

Cet amortissement **n'aura pas d'impact sur les finances des communes** puisqu'il sera compensé par la reprise du même montant sur le compte de préfinancement (anciennement fonds de réserve) des véhicules. Le solde de l'investissement sera financé par le budget de fonctionnement du SDIS Terre Sainte

### C. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### Le Conseil communal de Chavannes-de-Bogis

**Vu** le préavis municipal n°07/2026 relatif à une demande d'un crédit de CHF 481'150.00 TTC pour le remplacement d'un véhicule d'extinction du SDIS Terre Sainte

**Où** les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc

**Considérant** que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**Décide** **D'approuver** le préavis municipal n°07/2026 relatif à une demande d'un crédit de CHF 481'150.00 TTC pour le remplacement d'un véhicule d'extinction du SDIS Terre Sainte

**De financer** l'acquisition de ce véhicule par la trésorerie courante du SDIS Terre Sainte;

**D'autoriser** la commune boursière de Coppet d'emprunter si nécessaire le solde de l'acquisition, soit un montant CHF 103'840.00 ;

**D'autoriser** la création d'un compte de préfinancement pour l'acquisition d'un véhicule, en remplacement du fonds de réserve actuel (exigence MCH2);

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 mai 2026 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**



**Alain Barraud**  
Syndic



MUNICIPALITÉ DE CHAVANNES-DE-BOGIS  
LIBERTÉ ET PATRIE



**Mélissa Schreiber**  
Secrétaire municipale